

## **RÉUNION DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015**

**L'an deux mil quinze, le lundi quatorze septembre**, à 20 h 30 mn, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Samuel **DUMAS**, Maire.

Étaient présents : Samuel **DUMAS**, Maire, Catherine **LÉVÊQUE** 1<sup>er</sup> Adjoint, Pierre-Yves **LE BERRE**, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Corinne **DURAND**, Arnaud **TRIOMPHE**, Florence **VAN DEN BUSSCHE**, Monique **FERRUT**, Jean-Marc **SAVIGNY**, Alice **MASSOT**, Christophe **TERTRE**, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Pascal **FREMONT**.

Madame Catherine **LÉVÊQUE** a été élue secrétaire

Dates de convocation et d'affichage : 08/09/2015.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice = 11. - présents = 10. - votants = 10.

### **2015-22**

#### **DISSOLUTION DU SIVOM du BESSIN EST**

Suite à la réunion du Conseil Syndical du 10 juillet 2015, le Conseil Municipal de Saint-Loup-Hors a voté comme tel :

- La dissolution du Syndicat : 1 voix pour et 9 abstentions ;
- La date de prise d'effet de la dissolution au 30 novembre 2015 : 10 voix contre. Le conseil demande la dissolution au 31 décembre 2015 ;
- La répartition des actifs du syndicat sur la base de l'ancienne clé de répartition : 10 voix pour ;
- L'annulation de la délibération du Conseil Syndical du 11 juin 2015 relative au retrait de la commune de SAINT VIGOR LE GRAND : 10 abstentions ;
- L'annulation du Conseil Syndical du 07 avril 2015 relative à la nouvelle clef de répartition : 10 abstentions ;
- Le paiement du solde de tout compte des heures supplémentaires de Monsieur **HÉLIE** : 10 voix pour ;
- L'achat favorisé du matériel du syndicat à ses communes membres : 10 voix pour ;
- La réparation de la débroussailleuse **KHUN** par un artisan choisi par Monsieur le Président : 10 voix contre.

### **2015-23**

#### **ERREUR IMPUTATION**

En 2014, le titre de recette n° 153/2014 de 17.473,98 € a été imputé par erreur à l'article 1331. S'agissant d'une subvention DETR, l'imputation est 1341.

Afin de régulariser cette erreur, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Trésorier Principal à effectuer par opération d'ordre non budgétaire :

- débit 1331 = 17.473,98 €
- crédit 1341 = 17.473,98 €

**2015-24**

## **DÉLÉGATION AU MAIRE**

Selon l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, par délégation du Conseil Municipal est chargé pour la durée de son mandat :

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal

## **DEMANDE AIDE SÉJOUR**

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande émanant de Monsieur et Madame VARIN concernant un séjour nautique pendant les vacances. La délibération du 02 juin 2008 ne concerne que les aides aux voyages scolaires. Le conseil décide de rechercher si des aides de ce type, par exemple centre aéré, ont déjà été octroyées et décide de reporter sa décision au prochain conseil.

## **RAMPES CIMETIÈRE**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un devis a été signé pour les rampes d'accès au cimetière chez M. HAUDEGON. Celles-ci doivent être posées pour la Toussaint.

## **DIVERS**

► Terrain de boules : Suite à différentes demandes, il avait été évoqué de couvrir le terrain de boules pour faire un préau. Monsieur le Maire présente le 1<sup>er</sup> devis de couverture et de charpente. Une partie du Conseil aimerait visualiser le projet avant de se décider et d'autres s'interrogent sur sa nécessité. La demande d'autres devis est en attente.

► Bons fournitures scolaires : Le Conseil décide de faire un courrier à Monsieur le Maire de Bayeux. En effet, le logo de la commune qui doit figurer depuis plusieurs années sur ces bons n'apparaît toujours pas. Ceux-ci semblent être alloués par la Mairie de Bayeux uniquement, ce qui n'est pas le cas.

► Étude Travaux : Madame LÉVÊQUE informe le Conseil qu'elle n'a toujours pas reçu l'étude concernant les travaux d'aménagement du chemin des Mares (entre les deux lotissements) et incluant un sens unique de circulation. Elle va relancer Mme CLÉMENCE.

► Zones humides : Madame LÉVÊQUE informe le Conseil qu'avant de lancer les appels d'offres, elle va contacter Mme Estelle MAVOKA-ISANA.

► Plantation d'arbres : Mme DURAND reparle de l'idée de planter un arbre à chaque naissance. Elle est chargée par le Conseil de préparer un projet sur les essences et l'endroit appropriés.

---

**Vu le 24 septembre 2015**  
**Pour affichage**

**Le Maire,**  
**S. DUMAS**